

# COMMISSION DE GESTION ET DE SUIVI DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**La Commission se réunit tous les Lundis  
De 17 heures à 19 heures  
N° direct : 06.45.75.87.87**

**Réunion du Lundi 05 Novembre 2018  
PV N° 08**

**Président** : M. Gérard PY  
**Secrétaire** : Mme. Béatrice MONNIER  
**Délégué du C.D** : M. Patrick FAUTRAD  
**Présents** : MM. Mourath NDAW - Jean Louis NOZZI - Yves SAEZ

## INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

## ORDRE DU JOUR

- *Rappel*

*Information importante*

*Comment poser une réserve*

*- Clubs n'ayant pas utilisé la tablette au cours des deux dernières journées.*

## RAPPEL

**Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter :**

M. Gérard PY : 06.45.75.87.87 - M. Mourath NDAW : 06.16.98.18.38 - Mme Valérie TOMASSONE : 06.21.37.68.28 -

M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90 - M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 06.58.74.57.56 -

M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76

## INFORMATION

*Afin d'éviter des amendes inutiles il est conseillé au dirigeant du club recevant, responsable de la tablette de:*

*1/ Vérifier que l'arbitre a bien clôturé la rencontre.*

*2/ Effectuer un partage de connexion avec son Smartphone et de transmettre la Feuille de match immédiatement.*

## COMMENT POSER UNE RESERVE

### Comment poser une réserve avec la tablette de la FMI (Exemple: joueur interdit de surclassement)

- 1 - Cliquer sur l'équipe objet de la réserve
- 2 - Sélectionner le ou les joueurs sur lesquels porte la réserve
- 3 - Choisir le type de réserve (joueur interdit de surclassement dans l'exemple)
- 4 - Cliquer sur poser la réserve
- 5 - Cliquer sur OK
- 6 - Cliquer sur signatures
- 7 - Cliquer sur retour à la feuille de match.

### Absence de Feuille de Match Semaine du 22 au 28 Octobre 2018 pour les rencontres jouées

Date	Catégorie	Rencontre
<a href="#">24/10/2018</a>	Football Loisir / Phase 1 / Poule A	A.S. Du Sud 1 - Port Issol F.C. 2
<a href="#">24/10/2018</a>	Football Loisir / Phase 1 / Poule A	Sollies Farlede 1 - Sixfours/Brusc F.C. 4
<a href="#">22/10/2018</a>	Football Loisir / Phase 1 / Poule B	Sixfours/Brusc F.C. 3 - Sixfours/Brusc F.C. 2

#### Rencontres :

##### **A.S. Du Sud 1 - Port Issol F.C. 2 - Football Loisir / Phase 1 / Poule A du 24.10.2018**

A.S. du SUD est une nouvelle équipe qui doit subir la prochaine formation FMI. Elle doit également posséder une tablette et suivre les instructions du guide utilisateur publié sur le site internet.

##### **Sollies Farlede 1 - Sixfours/Brusc F.C. 4 - Football Loisir / Phase 1 / Poule A du 24.10.2018**

SOLLIES FARLEDE n'a pas présenté de tablette à l'arbitre.  
La Commission décide d'ouvrir le dossier n° 15 ci-dessous.

##### **Sixfours/Brusc F.C. 3 - Sixfours/Brusc F.C. 2 - Football Loisir / Phase 1 / Poule B du 22.10.2018**

Le logiciel FMI n'est pas prévu pour une rencontre concernant deux équipes du même club (même n° d'affiliation) évoluant dans la même poule.

### Dossier N° 15

##### **SOLLIES FARLEDE 1 - SIXFOURS/BRUSC F.C. 4 - Football Loisir / Phase 1 / Poule A du 24.10.2018 (53903.1)**

Infraction au règlement de la FMI (annexe 1 bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par l'article 55.B des RS du District.

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre que le dirigeant de SOLLIES FARLEDE n'a pas présenté de tablette à l'arbitre.

Que de ce fait l'arbitre a demandé d'avoir recours à la feuille de match papier.

Que la responsabilité de la non utilisation de la FMI incombe à SOLLIES FARLEDE.

**Par ces motifs, pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI dans les conditions normales, la Commission jugeant en première instance décide d'infliger au club de SOLLIES FARLEDE une amende de 50 euros.**

### Absence de Feuille de Match Semaine du 29 Octobre au 04 Novembre 2018 pour les rencontres jouées

Date	Catégorie	Rencontre
<a href="#">04/11/2018</a>	Champ. Departemental D2 / Phase 1 / Poule B	St Cyr As 1 - Ste Maxime As 2
<a href="#">04/11/2018</a>	Champ. Departemental D2 / Phase 1 / Poule B	Sollies Farlede 1 - Carq/La Crau Us 2
<a href="#">04/11/2018</a>	Champ. Departemental D3 / Phase 1 / Poule A	St Cyr As 2 - Gardia Club 2
<a href="#">04/11/2018</a>	Champ. Departemental D3 / Phase 1 / Poule B	Le Val Bessillon 1 - Le Pradet U.S 2
<a href="#">04/11/2018</a>	Champ. Departemental D4 / Phase 1 / Poule B	Flassans Et. S. 1 - Les Arcs A.S. 2
<a href="#">04/11/2018</a>	Champ. Departemental D4 / Phase 1 / Poule B	Bras A.E.S 1 - Plan La Tour Sp.C. 2
<a href="#">04/11/2018</a>	U15 D1 / Phase 1 / Poule 0	Frejus St Raphael 2 - La Seyne F.C. 1
<a href="#">04/11/2018</a>	U15 D3 / Phase 1 / Poule B	St Zacharie 1 - Nans S.C 1

*Ces rencontres seront examinées lors de la prochaine réunion de la commission.*

---

## **Feuille de match informatisée transmise hors délai**

*(article 55.B.d des RS du District)*

***Période du 22 au 28 octobre 2018***

***Amende financière de 35 €***

**1<sup>ère</sup> DIVISION FUTSAL :**

TOULON AV SPORTIF 2 / LA LONDE SO du 27.10.18 transmise le 29.10.18 à 16h25

---

*Prochaine réunion*

*Lundi 05 novembre 2018 à 18h00*

**Le Président :** Gérard PY  
**La Secrétaire :** Béatrice MONNIER  
**Délégué du CD :** Patrick FAUTRAD